

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

<p style="text-align: center;">TEXTE DE L'INTERVENTION PRONONCÉE EN SÉANCE (1)</p>	<p style="text-align: center;">TEXTE DU COMPTE RENDU DES DÉBATS proposé à l'approbation lors de la séance du 26 juin 2012 (2) p. 26-27</p>
<p>Madame le Maire (Laurence SPICHER-BERNIER)</p> <p>« Alors, je vais faire une dernière intervention, <i>(pause)</i> avant de clore cette séance.</p> <p>Je voudrai répondre <i>(pause)</i> à une association <i>(pause)</i> qui se permet de porter des allégations littéralement fausses, une fois de plus, du conseil municipal. Et, j'ai été d'ailleurs saisi par elle, d'ailleurs peu connue des Saviniens, sur plusieurs points, et qui répand son fiel, et son venin, contre la gestion municipale, <i>(pause)</i> drapée dans son habit de suffisance, <i>(pause)</i> justifiant son combat politique <i>(pause)</i> au nom de la défense de l'environnement. <i>(pause)</i>.</p> <p>J'ai nommé Elan Environnement, infiltrée par Monsieur MERIGOT et Madame MONNIOTTE, épouse MERIGOT, remplacé par « et sa compagne » <i>(pause)</i> pour devenir, et ça n'a échappé à personne, un instrument politique. Voilà qui discrédite totalement et malheureusement l'indépendance du passé de cette association.</p> <p>On ne pourra pas nous dire maintenant qu'elle n'est pas orientée, <i>(pause)</i> parce visiblement <i>(pause)</i> les adhérents de cette association ne sont pas forcément au courant qui est à la tête de cette association, mais je respecte pour autant les adhérents <i>(pause)</i> qu'il faut informer mieux et sans filtre.</p> <p>Alors, pour répondre à Monsieur et à Madame MÉRIGOT, <i>(pause)</i> la municipalité n'est pas inactive et ne se désintéresse pas du devenir de cette propriété, et j'ai nommé celle du terrain de Cantoni. <i>(pause)</i></p> <p>Nous avons saisi l'Établissement public foncier Ile-de-France qui se doit d'intervenir dans l'achat de ce terrain et la dépollution de ce terrain, les négociations entre le propriétaire et l'acheteur <i>(pause)</i> n'ayant pas abouti. <i>(pause)</i></p> <p>Je vous rappelle que les financements pour construire notamment des logements sociaux, mais peut-être vous êtes pas au courant, de qualité, avaient été obtenus. <i>(pause)</i> Les financements pour le démarrage de cette opération.</p> <p>Et soyez sûrs et certains que nous souhaitons que ce terrain sans friche soit utilisé le plus rapidement. Et cessons d'accuser comme ça à n'importe pièce.</p>	<p>Madame le Maire</p> <p>Indique avoir été saisie par une association peu connue des Saviniens sur plusieurs points et qui répand son fiel, et son venin contre la gestion municipale, drapée dans son habit de suffisance, justifiant son combat politique au nom de la défense de l'environnement.</p> <p>Indique qu'elle veut parler de « Elan Environnement », infiltrée par Monsieur MERIGOT et sa compagne pour devenir, un instrument politique, ce qui discrédite totalement et malheureusement l'indépendance du passé de cette association.</p> <p>Souligne que l'on ne pourra pas nous dire maintenant que cette association n'est pas orientée mais précise qu'elle pour autant les adhérents qu'il faut informer mieux et sans filtre.</p> <p>Souhaite répondre à Monsieur MÉRIGOT et indique que la municipalité n'est pas inactive et ne se désintéresse pas du devenir de cette propriété, celle du terrain de Cantoni.</p> <p>Précise que la Ville a saisi l'Établissement public foncier Ile-de-France qui se doit d'intervenir dans l'achat et la dépollution de ce terrain, les négociations entre le propriétaire et l'acheteur n'ont pas abouti.</p> <p>Rappelle que les financements pour construire notamment des logements sociaux de qualité avaient été obtenus.</p> <p>Souhaite que ce terrain en friche soit utilisé le plus rapidement et demande que l'on cesse d'accuser comme ça à l'emporte-pièce !</p>

Le deuxième point abordé, *(pause)* notamment dans la convocation de l'assemblée générale de cette association, c'est le Tram train Évry Massy.

Oui, n'en déplaise *(pause)* à cette association, une station est effectivement en option sur Savigny, et c'est certainement pas grâce à vous. Certainement pas grâce à vous. Rue des Rossays, à l'angle entre les chemins des Franchises. Alors, soyons francs. Les études sont toujours à l'étude sur cette opportunité. Et je sais que *(pause)* les gens qui sont au STIF, les personnes qui représentent le STIF, des personnes de gauche, refusent catégoriquement de voir à Savigny-sur-Orge, sur l'espace de Grand-Vaux, une station. Mais, nous nous battons jusqu'au bout. *(pause)*

Et, force est de constater que finalement notre ténacité porte, puisque nous avons le soutien du ministre de l'environnement et des transports qui partage notre combat. *(pause)*

Alors le dossier est présenté par le STIF pour la mise en compatibilité du pos avec le projet du Tram train qui comporte des emplacements réservés en vue de cette station savinienne.

Alors, certains voudraient par pur calcul politique nous voir échouer. Vous en faites partie, ça, je le sais. Mais, nous continuerons d'intervenir régulièrement auprès du STRIF, du du préfet, de l'État et de la région, en rappelant notre attachement au programme de rénovation urbaine que nous avons présenté et que nous estimons prioritaire dans le cadre d'un ANRU 2 et comportant une station à Grand-Vaux afin de désenclaver, de désenclaver le quartier. Et c'est pas vous qui vous nous avez aidé.

Alors, je sais que *(pause)* d'autres points vont avoir à être évoqués dans cette association. Mais, *(pause)* le dernier sera le plan local d'urbanisme. *(pause)* Alors, je rappelle que la concertation est parfaitement définie dans la délibération prescrivant la révision de notre plan d'occupation des sols et valant pour élaboration du plan local d'urbanisme.

Cette délibération avait été validée et adoptée par le conseil municipal. Vous êtes pas sans savoir, vous savez Monsieur MÉRIGOT, je pense. Vous êtes au courant. Alors, transmettez. Transmettez.

Alors, certains voudraient griller les étapes. Vous êtes des spécialistes pour griller les étapes. Et, nous en sommes au diagnostic, c'est-à-dire à la présentation des caractéristiques actuelles de pour notre ville de Savigny.

Une information est prévue à destination de la population et des acteurs de la ville. Alors, rassurez-vous, tout sera fait conforme à la loi et rien d'autre. Et rien d'autre.

Indique que le deuxième point abordé dans la convocation de l'assemblée générale de cette association, concerne le Tram train Évry-Massy.

Indique qu'une station est effectivement en option sur Savigny, rue des Rossays, à l'angle avec le chemin des Franchises.

Dit avoir le soutien du ministre de l'environnement et des transports qui partage notre combat.

Précise que le dossier est présenté par le STIF pour la mise en compatibilité du POS avec le projet du Tram train comporte des emplacements réservés en vue de cette station savinienne.

Souligne que certains voudraient par pur calcul politique la voir échouer, mais qu'elle continuera d'intervenir régulièrement auprès du STIF, du préfet, de l'État et de la région, rappelant son attachement au programme de rénovation urbaine qu'elle a présenté et qu'elle estime prioritaire dans le cadre d'un ANRU 2 afin de permettre de désenclaver le quartier de Grand-Vaux.

Rappelle que, s'agissant du Plan local d'urbanisme, la concertation est parfaitement définie dans la délibération prescrivant la révision de notre plan d'occupation des sols et valant pour élaboration du Plan local d'urbanisme.

Précise que cette délibération a été validée et adoptée par le Conseil municipal.

Estime que certains voudraient griller les étapes et rappelle que l'on est aujourd'hui au stade du diagnostic, c'est-à-dire à la présentation des caractéristiques actuelles de pour la ville de Savigny-sur-Orge.

Indique qu'une information est prévue à destination de la population et des acteurs de la Ville et qu'une concertation sera effectuée conformément à la loi.

Souligne que la réunion publique n'est pas une panacée, que d'autres formes de concertation sont possibles comme les entretiens pour un diagnostic partagé déjà

<p>Alors, on me parle de planning, on me parle de planning définitif qui d'ailleurs n'a pas à être fixé. Il n'a pas à l'être de manière figée, de manière stérile comme une association tente de vouloir nous l'expliquer parce que l'on est très donneur de leçon.</p> <p>Il faut garder de la flexibilité, de la souplesse. Nous sommes plus au temps de la planification étatique. <i>(pause)</i>.</p> <p>Mais, bien sûr, je vous rappelle, au cas où vous l'auriez un peu oublié, le maire conduit cette procédure. Ça vous fait sourire, moi pas Monsieur MÉRIGOT. Moi, pas. Alors croyez-le bien que je serai la garante des concertations réelles, réelles, pragmatiques, avec la population et les acteurs de la ville.</p> <p>Voilà ce que je voulais répondre <i>(pause)</i> à vos allégations <i>(pause)</i> quotidiennes.</p> <p>Mesdames et Messieurs, <i>(pause)</i> la séance est levée. »</p>	<p>initié par ELAN, que des ateliers peuvent se tenir par secteurs avec des associations, que des questionnaires dans le magazine ou le site Internet municipal, des expositions de présentation ou des visites de quartiers sont aussi imaginables.</p> <p>Indique que le projet de PLU devait être arrêté en juillet mais qu'il ne le sera pas du fait du porté à connaissance tardif du Préfet de l'Essonne.</p> <p>Dit que l'arrêt du PLU ne signifie pas pour autant l'arrêt de la procédure car il y aura par la suite l'enquête publique et le PLU peut-être amendé au cours de celle-ci et permettre la concertation avec la population afin de définir ce que peut devenir Savigny tout en respectant son identité jusqu'à l'approbation définitive.</p> <p>Indique qu'un planning définitif n'a pas à être fixé et n'a pas à l'être de manière figée et stérile comme une association précitée le souhaite.</p> <p>Précise qu'il faut garder de la flexibilité, de la flexibilité, de la souplesse et rappelle que l'on n'est plus au temps de la planification étatique.</p> <p>Rappelle que c'est le maire qui conduit la procédure et indique qu'elle sera la garante d'une concertation réelle et pragmatique avec la population et les acteurs de la ville.</p> <p>Madame le maire lève la séance à 13 heures 35.</p> <p>Fait à Savigny-sur-Orge, le 9 mai 2012 Le Maire Laurence SPICHER-BERNIER</p>
---	--

RÉFÉRENCES

1. **COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**, Conseil municipal, Séance du 26 mars 2012, 12 heures. Enregistrement audio disponible au format MP3.
2. **COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**, *Registre des délibérations du conseil municipal*, Séance du 26 mars 2012, 1. Compte-rendu de séance (p.3-5), 2. Compte-rendu des débats (p.6-27), 3. Délibérations (p.28-42), 4. Décisions (p.43-47).